

Arrêté portant interdiction De stationnement et circulation

Parking de la Guebrie

Le Maire de la commune de l'Ile Bouchard,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 à L 2212-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 225;

Considérant la demande présentée par Monsieur CLAVEAU Kévin des services techniques de l'Île Bouchard dans le but de réaliser des travaux de peinture sur le parking de l'EHPAD André Georges Voisin à la Guebrie 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'en raison de ces travaux, il est nécessaire d'interdire la circulation et le stationnement sur le parking de l'EHPAD;

ARRETE

Article 1er:

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le vendredi 29 septembre 2023 de 08 heures à 17 heures sur le parking de l'EHPAD André Georges Voisin à la Guebrie 37220 à l'île Bouchard.

Article 2:

La signalisation nécessaire sera mise en place par le permissionnaire.

Article 3:

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Ile Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Ile Bouchard, l'ASVP de l'Ile Bouchard, Madame DELAUNAY Jeannie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne du présent arrêté.

Fait à l'Ile Bouchard le 18 septembre 2023

Arrêté n° 2023-09-166

PUBLIÉ LE 18/09/2023

ACTE EXÉCUTOIRE

Le Maire,